

## Commission Régionale de la Forêt et du Bois d'Île-de-France 7 novembre 2018 Compte-rendu

La première réunion de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) s'est tenue le 7 novembre 2018 à la Préfecture de Paris sous la présidence de Nadia Seghier, adjointe au Secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France et de Alexandra Dublanche, vice-présidente chargée du Développement économique, de l'agriculture et de la ruralité au Conseil régional d'Île-de-France. Elle a eu pour principal objectif, de présenter la version du Programme régional de la forêt et du bois V1-bis issue de travaux de consultation et de concertation engagés depuis le printemps 2018, et de recueillir l'approbation de sa transmission à l'Autorité environnementale avec son évaluation environnementale stratégique. Elle aura été riche en échanges et réflexions qui sont exposés dans ce compte rendu.



Trente-neuf personnes étaient présentes à la CRFB. Avec la prise en compte des pouvoirs, il y avait vingt-sept voix délibératives sur quarante-quatre membres nommés dans l'arrêté de la CRFB. **Le QUORUM est donc atteint, la séance peut commencer.**

## Introduction

Madame Nadia Seghier ouvre la séance en se félicitant de la tenue de la première Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB). Elle présente le contexte dans lequel la commission s'est créée et souligne sa nouvelle configuration depuis la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt appliquée depuis 2014 et notamment la co-présidence État/Région. Elle salue l'important travail des membres de la CRFB lors de temps d'échanges enrichis par les observations des membres des groupes de travail. Ces échanges ont permis l'élaboration de la V1bis du projet de programme régional de la forêt et du bois (PRFB) qui est présenté aujourd'hui. Le PRFB a pour vocation à devenir un document cadre de la politique forestière régionale pour les 10 prochaines années, il s'agit d'un projet équilibré, qui a pour objectif de répondre aux principaux enjeux du contexte francilien. Elle explique que cette CRFB aboutira à l'approbation du PRFB V1-bis, qui sera ensuite enrichi des remarques énoncées à cette date puis soumis à l'avis de l'Autorité environnementale. Enfin, elle encourage l'auditoire à continuer sur cette dynamique de travail pour mener à bien la finalisation du PRFB.

Madame Alexandra Dublanche se réjouit également de la tenue de la première CRFB. Elle rappelle que la Région s'est dotée en novembre 2017 d'une stratégie régionale pour la forêt et le bois. Cette stratégie repose sur 5 orientations définies lors des Assises régionales de la forêt et du bois (juin 2017). Ces dernières seront présentées plus tard au cours de la CRFB lors de l'intervention de la Région. Elle souligne que les actions impulsées et soutenues par la Région s'intègrent pleinement dans le PRFB et que certaines sont reprises pour cette CRFB.

Elle annonce ensuite le lancement d'un appel à projets commun dans le cadre du Programme des Investissements d'avenir (PIA3) pour soutenir, entre autres, l'implantation en Île-de-France d'unités de transformation du bois qui atteste la volonté de la Région et de l'Etat de valoriser l'immense potentiel de la forêt francilienne auprès des acteurs de la filière.

Les présidentes soulignent des éléments de contexte que le PRFB doit bien prendre en compte :

1. La forte urbanisation accentue l'attachement des franciliens vis-à-vis de la forêt et leur souhait de la préserver. En effet, elle est perçue comme un poumon vert, ou un sanctuaire de biodiversité à protéger.
2. La tenue des Jeux Olympiques (JO) en 2024 représente une opportunité de valorisation d'un matériel durable tel que le bois. L'organisation des JO implique de mener des actions vertueuses en termes d'impact sur les émissions de carbone. Ainsi, le recours au bois dans le secteur de la construction représente un fort potentiel d'investissement.

## 1. Présentation de la Commission régionale de la forêt et du bois : son rôle et son fonctionnement

*Par Monsieur Pierre-Emmanuel Savatte, Chef du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT), de la Direction Régionale Interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) :*

Présentation de l'ordre du jour :

- 15h30** Rôle et fonctionnement de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)
- 15h40** Présentation du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB)
- 16h05** Présentation de l'évaluation environnementale stratégique du PRFB  
Suite des travaux du PRFB
- 16h20** Échanges avec les membres de la CRFB pour approbation de la suite des travaux  
Présentation de l'articulation entre le programme d'actions de la
- 16h50** Stratégie régionale de la forêt et du bois et les objectifs opérationnels du PRFB  
Présentation de l'appel à projets « structuration des filières agricoles
- 17h10** et forestières franciliennes » du programme d'investissement d'Avenir
- 17h20** Conclusions et perspectives de travail de la prochaine CRFB

- Présentation du rôle et du fonctionnement de la CRFB d'Île-de-France en insistant sur l'aspect réglementaire et les principales missions de cette dernière.
- Modification éventuelle de l'arrêté portant création de la CRFB du fait du changement de fonction ou de poste de certaines personnes actuellement nommées dans l'Arrêté.
- Présentation des missions et de la composition du comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique, rattaché à la CRFB. Ce dernier se réunira avant la prochaine CRFB, début 2019.

Pour terminer, Monsieur Savatte se félicite du travail accompli en étroite co-élaboration entre l'État, la Région et toutes les structures représentées à la CRFB. L'accent est mis sur le fait que l'ensemble des travaux, qui ont été réalisés et qui seront approfondis et enrichis aujourd'hui, est le fruit d'une collaboration et d'une concertation de toutes les structures sollicitées en ce jour.

## 2. Présentation du projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) d'Île-de-France

*Par Madame Scarlett Boiardi, chargée de mission forêt, filière et PRFB (SERFOBT/DRIAAF)*

- Présentation de la V1bis du projet de PRFB et des retours sur les contributions reçues à l'issue de la V1. L'accent est mis sur la nécessité de maintenir et valoriser la multifonctionnalité de la forêt dans un contexte de changement climatique. Il est ainsi requis de répondre aux enjeux économiques (production de bois, création d'emplois...), sociaux (accueil du public, formation,...) et environnementaux (préservation de la biodiversité et de

la qualité des sols, renouvellement des peuplements forestiers, atténuation et adaptation du changement climatique...) associés à la filière forêt bois.

- Présentation du diagnostic de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval, ainsi que des enjeux environnementaux et sociaux associés.
- Présentation des objectifs de mobilisation supplémentaire initialement fixés par le Programme national de la forêt et du bois (PNFB). Les orientations de la politique forestière régionale définies lors des groupes de travail sont énumérées et les objectifs opérationnels du PRFB sont succinctement énoncés.

### **3. Présentation de l'évaluation environnementale stratégique du PRFB**

*Par Monsieur Martial Vialleix, chargé d'étude à l'institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) en charge de l'évaluation environnementale stratégique (EES) du PRFB.*

- Élaboration en parallèle de l'EES et du PRFB : l'EES a été volontairement intégrée très tôt dans le processus d'élaboration du PRFB afin que le rapport environnemental et le PRFB soient cohérents et complémentaires à la fois dans le diagnostic mais aussi dans l'évaluation des impacts éventuels.
- L'EES se veut « honnête et transparente » afin de rendre compte des impacts positifs ou négatifs du PRFB sur l'environnement, de les partager et les expliquer au public. Ainsi, il souligne l'importance de la partie « justification des choix » dans le rapport environnemental.
- Afin de montrer l'évolution et l'avancée du travail, M Vialleix présente sous forme de tableau la démarche d'amélioration continue mise en œuvre dans l'élaboration du PRFB en lien avec les apports des groupes de travail et des impacts potentiels identifiés dans l'EES. Ainsi plusieurs actions ont pu être ajoutées ou modifiées, des rédactions d'orientations ont été complétées ou supprimées pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Il est aussi précisé que le PRFB sera transmis à l'Autorité environnementale qui rendra un avis sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée, et sur la prise en compte de l'environnement par le programme régional de la forêt et du bois.

### **4. Suite des travaux du PRFB**

*Par Monsieur Savatte (SERFOBT/DRIAAF)*

La suite des travaux d'élaboration du PRFB est exposée :

1. Les contributions émises lors de cette CRFB seront prises en compte et mèneront à une version V2 du PRFB ;
2. Une fois le PRFB modifié, il sera transmis pour avis à l'Autorité environnementale d'ici début décembre ;
3. Consultation du public après les retours de l'Autorité environnementale avant que la prochaine CRFB ne se réunisse ;
4. La date de parution finale du PRFB est prévue pour juin 2019 : soumission au Ministre en charge des forêts.

## 5. Temps d'échanges et de questions

Plusieurs remarques sont faites sur la prise en compte des contributions dans le PRFB. Des éléments de réponse sont apportés par Monsieur Savatte, Monsieur Vialleix et Monsieur Guillaume Derombise (Chef du service forêt, énergie et matériaux bio-sourcés à la Région).

Une première intervention est faite par Monsieur Alain Lesturgez (FNCOFOR). Après avoir remercié l'État et la Région pour ce travail, encouragé les membres à continuer leurs travaux et souligné la cohérence entre la stratégie régionale de la forêt et du bois et le PRFB, il relève plusieurs points concernant le PRFB notamment la question du statut des petits espaces boisés non inclus dans le PRFB (car exclus des forêts dites « de production ») : comment assurer leur protection et la préservation de la biodiversité s'ils sont exclus de la gestion forestière ? Il souhaite qu'une réflexion soit faite sur le statut de ces espaces boisés car, actuellement, ils sont délaissés à cause de leur taille, soit trop grande pour être gérés comme un jardin, soit trop petite pour être gérés comme un domaine forestier. Monsieur Lesturgez précise qu'il est important d'inclure les propriétaires forestiers dans ce type de réflexion et démarche.

*Retour de l'équipe projet, par Monsieur Vialleix :*

L'exclusion de ces petits espaces boisés consiste en une démarche d'évitement, car les impacts environnementaux éventuels d'une coupe et sortie de bois (en lien avec le PRFB) sont évités, préservant ces derniers. Ces espaces n'en demeurent pas moins protégés par le code forestier, le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, etc.

En ce qui concerne l'évaluation environnementale, Monsieur Lesturgez demande à ce que la notion de transparence soit qualifiée et précisée en justifiant que la transparence d'un document doit être contrôlée et pratiquée avec précaution. A titre d'exemple, il relève que certains films ou œuvres écrites destinés au grand public propagent des informations non comprises ou mal interprétées en voulant être transparents.

*Retour de l'équipe projet, par Monsieur Savatte :*

La transparence est en lien avec la communication. Pour être transparent, il faut avoir une communication claire, précise qui nécessite de parler avec des termes non-techniques. Dans le PRFB, l'aspect de communication est abordé entre autres par l'orientation stratégique (OS) 5 « Communiquer sur la gestion forestière, la biodiversité, la filière forêt bois et ses métiers », qui se décline ensuite à travers plusieurs actions telles que la recherche de nouveaux outils facilitant les échanges d'informations (outils numériques et les instances de concertation).

Enfin, Monsieur Lesturgez demande à ce que la FNCOFOR soit présente sur la création et l'animation des formations afin de pouvoir identifier les élus capables de s'intéresser à la filière, et inclure les citoyens dans la gestion de leur forêt. Dans ce contexte, il relève l'importance de l'OS 3 du PRFB qui concerne la territorialisation de la gestion forestière.

Monsieur Derombise reprend ce terme d'élus plus tard au cours des échanges et insiste sur le rôle important qu'ils jouent sur la communication, le partage et la vision des idées véhiculées au grand public. Il montre que les élus sont des intermédiaires précieux entre les orientations politiques régionales et le grand public qu'il faut informer de manière pédagogique. Suite à cela, il fait le lien avec le PRFB et l'objectif opérationnel (OP) 11 « Communiquer sur la gestion forestière, la filière forêt-bois et ses métiers » qui a pour but de former et sensibiliser les élus aux enjeux forestiers via le réseau de référents « forêt territoire » développé également dans la SRFB.

Monsieur Armand-Ghislain De Maigret (Propriétaire forestier particulier) réagit à la remarque de Monsieur Lesturgez en apportant un nouveau point de vue : le rôle des élus n'est pas toujours positif pour la filière forêt-bois (l'interdiction de passage d'engins forestiers, les litiges entre propriétaires forestiers et élus, etc.).

Cette problématique explicitée ci-dessus peut être reliée avec les interventions de Monsieur Jérôme Pinaud (DRIEA) et celle de Monsieur Tammouz Enaut Helou (Entrepreneur des travaux forestiers) qui soulèvent que la région d'Île-de-France a un rôle plus important que les autres régions sur les formations, la sensibilisation et donc la communication. Monsieur Helou souhaite qu'une communication pédagogique soit faite sur des sujets sensibles tels que la récolte du bois et la gestion forestière dans son ensemble afin que les élus et le grand public comprennent l'intérêt de cette gestion et l'acceptent. Face à cette problématique, Monsieur Helou pose les questions suivantes : quelle stratégie sera mise en place ? Quand, et à quelle échéance ?

Enfin, Monsieur Helou demande à valoriser de manière plus systématique la fonction économique de la filière car actuellement, la communication est en grande partie réservée à l'aspect social et environnemental.

*Retour de l'équipe projet, par Monsieur Savatte :*

Le PRFB est basé sur une gestion forestière durable et multifonctionnelle qui place les différents enjeux (économiques/sociaux/écologiques) au même niveau. La vision globale du PRFB est de traiter chaque enjeu le plus équitablement possible. Ensuite, il rappelle que le PRFB contient l'OP 11 « Communiquer sur la gestion forestière, la filière forêt-bois et ses métiers » destiné à la communication qui intègre le développement des outils numériques ainsi que des activités citoyennes de sensibilisation.

Concernant le prélèvement de bois en Île-de-France, Monsieur Étienne De Magnitot (Président du CRPF Île-de-France Centre Val-de-Loire) réagit positivement au fait que le PRFB a revu à la hausse le taux de prélèvement établi jusqu'à présent qui est passé de 40 % à 62 % de l'accroissement naturel, en accord avec les observations du CRPF. Monsieur De Magnitot souligne, d'une part, que le potentiel de prélèvement est important dans les forêts privées en Île-de-France et d'autre part, que le prix du chêne ayant augmenté, cela a mené à l'augmentation du taux de prélèvement.

Monsieur De Magnitot remarque que la filière forêt-bois francilienne est fragile ce qui s'associe à une faible représentation de l'interprofession régionale. Il souligne que développer la filière est nécessaire mais cela doit s'effectuer en cohérence entre les différents usages du bois et les autres composantes de la filière. Il est important de traiter à parts égales les différents maillons la constituant : économiques, écologiques et sociaux afin que tout le monde puisse y trouver son compte.

Monsieur De Maigret exprime son avis sur le PRFB :

- Il s'interroge sur les moyens prévus au regard des objectifs voulus, sauf en ce qui concerne l'aspect communication. Il pense qu'il serait bon de mettre des actions plus concrètes et en profite pour rappeler la remarque émise auparavant par Madame Dublanche qui annonçait la création d'une unité de transformation puisque cette dernière est l'exemple parfait d'une action concrète dans son sens. Cependant il soulève plusieurs questions face à l'annonce de la création de cette unité : est-ce une unité uniquement destinée à transformer du bois de feuillus ? Ou, est-ce une unité multifonctionnelle capable de traiter différentes essences ? Valorise-t-elle l'ensemble du bois d'un arbre, de la grume au houpplier ? Quelle est la valorisation finale du bois : bois énergie ou bois d'œuvre ?
- Il souligne que le sujet du prix du bois n'est pas abordé dans le PRFB alors que, comme l'a souligné Monsieur De Magnitot plus tôt, l'augmentation du prix du bois influe sur le taux de prélèvement supplémentaire, donc par la suite sur le taux de renouvellement des forêts et

sur la rémunération des bûcherons, ce qui rentre dans les problématiques du PRFB. Ainsi, il demande à ce que l'augmentation du prix du bois soit traitée dans la partie contexte.

*Retour de l'équipe projet, par Monsieur Savatte :*

L'OP 4 « Favoriser l'implantation et le développement en Île-de-France ou dans les régions périphériques d'unités de première et seconde transformation » inclut le développement d'unités de première et deuxième transformation en Île-de-France et sur les régions périphériques. Le PRFB contient l'OP 3 « Innover et communiquer sur le financement de la gestion durable des forêts franciliennes » abordant le sujet de l'innovation sur le financement de la forêt, et l'État demande des crédits supplémentaires chaque année afin de mettre en place des projets concrets sur le territoire. L'absence d'unité de première et seconde transformation est un réel problème en Île-de-France, et aucune solution n'a encore été trouvée. Néanmoins, l'OP 4 et l'OS 2 « Renforcer la compétitivité et l'emploi de la filière bois régionale » abordent cette problématique et soulignent la volonté de développer et créer des unités de première transformation en Île-de-France ou dans les régions périphériques.

Le sujet concernant la forte présence de feuillus en Île-de-France a été soulevé et a suscité de la part de différents acteurs des divergences d'opinion :

- Monsieur Marc Beatrix (salariés de la forêt et des professions du bois) relève que les besoins actuels en Île-de-France tendent vers les essences de résineux notamment pour le marché de la construction. Or, en Île-de-France, il y a une offre totalement inverse avec 94 % de feuillus. C'est pour cela qu'il propose de fixer des objectifs de surfaces supplémentaires de résineux : passer de 6 % à 10 %, en cohérence avec les orientations du PNFB. D'une part, ils répondent mieux au marché du bois, et d'autre part, car ils poussent plus vite et de ce fait séquestrent plus de carbone au cours de leur cycle de vie, ce qui est un point positif pour la lutte contre le changement climatique. Il souhaiterait aussi que le PRFB mentionne l'intérêt des résineux sur l'aspect écologique avec l'augmentation de la biodiversité végétale et de ce fait animale.
- Monsieur Lesturgez propose de s'inspirer des autres régions pour augmenter l'utilisation des feuillus et valoriser cette ressource : « une Région peut être une école pour une autre Région ».
- Monsieur François De Ponton D'Amecourt (chambre d'agriculture) suggère que des formations à l'utilisation du bois devraient être créées, par exemple pour les architectes.
- Monsieur Jérôme Pinaud soutient que, effectivement, la ressource ne répond pas aux besoins du marché mais que le réel enjeu est de remettre l'essence feuillue dans le domaine de la construction-bois et qu'il faut développer la communication autour de ce domaine.

*Retour de l'équipe projet, par Monsieur Savatte :*

Au lieu d'adapter l'essence aux besoins du marché, l'idée est de chercher un marché offrant la plus haute valeur ajoutée pour les feuillus comme la production de parquet, platelages, lames de terrasse... L'idée de vouloir adapter l'essence plutôt que les procédés industriels n'est pas la bonne, ce procédé étant trop long. En effet, la forêt a un cycle de vie long et il est donc plus intéressant sur le court terme, c'est-à-dire une cinquantaine d'années pour la filière forestière, de valoriser les ressources actuelles plutôt que d'essayer de changer les ressources.

Monsieur Cottin (Chambre régionale du commerce et de l'industrie) soulève un problème économique : il souhaiterait que le volet économique et ses enjeux soient intégrés dans le PRFB et non uniquement mis comme objectif.

L'aspect social est relevé par Monsieur Helou : venir travailler en Île-de-France est un challenge, il est difficile de s'agrandir et de se développer en tant que forestier du fait notamment des dégradations de matériels et du coût de la vie.

Monsieur Beatrix intervient sur le sujet du morcellement des parcelles en déclarant que cette problématique avait fait l'œuvre d'une contribution, de la part du syndicat des propriétaires forestiers (Fransylva), dans laquelle il proposait des solutions telles que : regrouper les petites parcelles via des groupements forestiers ou encore proposer aux propriétaires des petites parcelles de les céder à des propriétaires ayant déjà des parcelles plus importantes en taille et ainsi grouper les zones exploitables.

*Retour de l'équipe projet, par Monsieur Savatte :*

La gestion des petites parcelles forestières et la mutation foncière sont intégrées dans le PRFB. L'OP2 « Dynamiser la gestion forestière dans les territoires prioritaires » propose des actions afin de lutter contre le morcellement des forêts en Île-de-France en s'appuyant notamment sur la veille foncière de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et le droit de préemption sur le petit parcellaire forestier en faveur de la restructuration. Il précise aussi que les contributions des membres ont bien été prises en compte et s'adresse aux membres de la CRFB pour affirmer que les nouvelles contributions faites aujourd'hui seront aussi prises en compte afin d'enrichir une nouvelle fois le PRFB.

Concernant le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique, peu de remarques ont été relevées sur ce sujet, mise à part celle de M Beatrix : indemniser les dégâts faits en forêts par les gibiers à l'image des compensations existantes pour les dégâts agricoles.

Durant ce temps d'échanges, certaines remarques ont porté sur la façon dont les données étaient présentées dans le diaporama. Ces remarques n'influent pas sur la rédaction du PRFB, mais elles sont prises en compte afin d'améliorer la présentation lors de la prochaine CRFB.

Les membres ayant pris la parole s'accordent à dire, d'une part, que le travail de collaboration avec l'État et la Région est positif, et d'autre part, que le PRFB est cohérent avec la SRFB, et inversement. De même, l'ensemble des membres salue la qualité du travail. Il a aussi été relevé que la CRFB était là pour aborder les enjeux et blocages rencontrés dans la filière et tenter d'y apporter une réponse..

## **6. Approbation des travaux d'élaboration du PRFB**

A 16h50, Madame Seghier demande à formuler l'approbation de la poursuite des travaux d'élaboration du PRFB, à savoir sa soumission pour avis à l'Autorité environnementale.

**L'ensemble des membres de la CRFB approuve le projet de PRFB à l'exception de Madame Catherine Giobellina, représentante de FNE Île-de-France, qui s'abstient.**

Elle considère que le PRFB est trop axé sur les enjeux de mobilisation du bois. Elle préférerait que l'effort de communication porte sur les enjeux de renouvellement de la forêt et sur le développement forestier. En effet, sans sensibilisation du grand public sur le renouvellement des arbres, les coupes d'arbres en forêt, pourtant indispensables pour la préservation des forêts notamment au regard du changement climatique, seront forcément mal perçues, car non comprises par le public. Madame Giobellina précise que cette position ne l'empêche pas d'être d'accord pour ne pas négliger l'aspect économique dans la rédaction du PRFB.

Monsieur Armand-Ghislain De Maigret réagit à cette intervention et défend que des recherches sur le renouvellement des forêts face au changement climatique sont déjà effectuées par l'INRA et que l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) travaille sur ce sujet.

Monsieur Savatte entend que cette problématique est parfaitement reliée au PRFB et il répond qu'il est prévu d'insister et de donner des précisions sur le terme de « renouvellement des peuplements » qui découle légitimement de la mobilisation du bois.

**La majorité est obtenue pour la poursuite des travaux d'élaboration du PRFB et sa soumission à l'Autorité environnementale pour avis.**

**7. Présentation de l'articulation entre le programme d'actions de la Stratégie régionale de la forêt et du bois et les objectifs opérationnels du PRFB**

*Par Monsieur Derombise et Madame Anne Galibert (Service forêt, énergie et matériaux bio-sourcés à la Région)*

La cohérence entre la SRFB et le PRFB est illustrée à partir d'un schéma montrant les liens entre les 15 objectifs opérationnels du PRFB et les 5 axes de la SRFB :

1. Dynamiser et territorialiser la gestion forestière,
2. Structurer la filière forêt-bois à l'échelle régionale et interrégionale,
3. Stimuler le marché de la construction bois,
4. Rapprocher la recherche, l'enseignement et le marché
5. Faire de l'Île-de-France une Région exemplaire

Les premières actions de la SRFB lancées en 2018 contribuent pleinement aux objectifs opérationnels du PRFB :

- Au titre de l'axe 1 de la SRFB « dynamiser et territorialiser la gestion de la forêt francilienne », la constitution d'un réseau régional d'élus référents forêt-territoire<sup>1</sup> correspond à l'OP 11 du PRFB : informer, sensibiliser et former les élus. De plus, l'approche territoriale de la gestion forestière va se concrétiser par le lancement d'un nouvel appel à projets « Stratégies locales de développement forestier » du programme de développement rural (PDR) francilien, avec le soutien financier de la Région.
- Pour l'axe 2 « structurer la filière », plusieurs actions sont engagées pour procurer des outils d'appui mutualisé aux entreprises, comme la veille marchés réalisée par Francilbois. Cet axe correspond à l'OP 8 du PRFB.
- Au titre de l'axe 3, « stimuler le marché de la construction bois », l'appel à projets « réflexe bois-bio-sourcés » représente un levier pour favoriser les usages en bois d'œuvre dans les opérations constructives, conformément à l'OP 7 du PRFB.
- Dans l'axe 4, « rapprocher la recherche, l'enseignement et le marché », l'étude de faisabilité de la constitution d'un cluster bois-biosourcés finalisée d'ici la fin 2018 prépare l'organisation d'un cluster énoncé dans l'OP 7 du PRFB.

Suite à l'intervention de la Région, Monsieur De Ponton D'Amecourt insiste sur l'importance de former les élus et les cabinets d'urbanisme à ces questions afin que les efforts fournis pour l'élaboration du PRFB et de la SRFB soient intégrés par les collectivités.

---

<sup>1</sup> séminaire de lancement le 27/11/2018, Hôtel de Région

## **8. Présentation de l'appel à projet PIA3 « Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes » du programme d'investissement d'Avenir**

L'État et la Région Île-de-France lancent un appel à projet afin de soutenir la structuration des filières agricoles alimentaires, matériaux et produits bio-sourcés ainsi que forêt-bois en Île-de-France. Cet appel à projets s'inscrit à la fois dans le cadre du troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA3), dans le Pacte Agricole de la région Île-de-France, voté le 31 mai dernier ainsi que dans la Stratégie régionale pour la forêt et le bois, votée en novembre 2017.

Il vise à développer l'organisation, la structuration et la compétitivité des filières agricoles et forestières franciliennes afin de dynamiser le tissu économique local, diversifier les débouchés des agriculteurs franciliens et répondre aux attentes des franciliens pour une alimentation locale et biologique. Il vise également à soutenir l'essor des filières de matériaux et produits bio-sourcés afin de créer des emplois en Île-de-France, générer de la valeur ajoutée et réduire les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique.

Avec l'appel à projets « Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes », l'État et la Région Île-de-France ont fait le choix d'une nouvelle initiative en faveur des filières, dédiée cette fois-ci aux filières agricoles forestières et fondée sur une démarche novatrice, volontariste et fédératrice. En effet, l'Île-de-France est la seule région française à lancer un appel à projet consacré à l'agriculture et à la filière forêt-bois dans le cadre de l'enveloppe régionale du PIA3. Cet appel à projets concrétise l'engagement de la Région et de l'Etat en faveur du soutien à des unités de transformation des produits bois.

## Conclusions

Madame Marion Zalay, directrice générale adjointe du Conseil Régional, remercie l'équipe projet, notamment la DRIAAF, pour les travaux accomplis. Elle rappelle que la Région a souhaité se doter d'une politique pour la forêt et le bois afin d'accompagner le développement de cette filière d'avenir et de co-piloter la politique forêt-bois régionale au côté de l'Etat. Elle se félicite que les travaux du PRFB et de la SRFB aient mené à la tenue de la première CRFB.

Elle rappelle que la forêt est un bien commun, qui doit être renouvelé et protégé, notamment contre les décharges sauvages et aussi contre le risque incendie, non négligeable comme le prouve le récent incident de la forêt de Sénart. Ainsi, la collaboration des services forestiers de l'État et de la Région est nécessaire et importante pour traiter ces problèmes de manière efficace conjointement.

Monsieur Bertrand Manterola, directeur adjoint de la DRIAAF, prend ensuite la parole en commençant par féliciter le travail des acteurs ayant co-construit le PRFB. Il rappelle que ce travail a été possible grâce à une collaboration « main dans la main » entre les différents services et acteurs présents aujourd'hui et que le PRFB a servi de tremplin pour construire les fondations de la politique régionale autour de la filière forêt-bois.

Il précise que la prochaine grande étape sera le partage du PRFB en ligne pour la consultation du public puis la soumission du dossier au Ministre en charge des forêts dans le but d'obtenir son approbation. D'ici là, il invite les acteurs à continuer de contribuer à l'élaboration du PRFB.

Un point est fait sur la prochaine CRFB qui se déroulera au mois de juin 2019 (à confirmer) et s'ouvrira sur d'autres problématiques telles que :

- la rédaction d'un règlement intérieur pour la CRFB ;
- la validation des annexes vertes au Schéma régional de la gestion sylvicole (SRGS) ;
- le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique ;
- les dispositifs financiers de la filière forêt-bois ;

Une information est faite sur le volet agricole et forestier du Grand Plan d'Investissement (GPI). Ce plan vise à structurer l'amont et l'aval des filières agricoles et forestières via notamment des dispositifs d'aides financières qui seront présentées lors de la demi-journée GPI le 20 décembre 2018.

La commission se clôture par le remerciement de Monsieur Manterola à l'équipe projet pour leur investissement dans toutes les réunions et échanges ayant eu lieu. Monsieur Manterola encourage l'équipe projet à continuer cet exercice de collaboration et de concertation.

*La séance est levée à 17h40.*

## Annexe : liste des participants

### Co-présidentes :

Madame Nadia Seghier, adjointe au Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France  
Madame Alexandra Dublanche, Vice-présidente chargée du développement économique, de l'agriculture et de la ruralité au Conseil régional d'Île-de-France

### Membres titulaires présents avec voix délibérative :

Madame Anne Bossy (DRIAAF), Monsieur Bruno Helin (CD 94), Monsieur Dominique Jarlier (FNCOFOR), Monsieur Jean-Jacques Boussaingault (PNR), Monsieur Etienne De Magnitot (CRPF), Monsieur Eric Goulouzelle (ONF), Monsieur François De Ponton d'Amecourt (Chambre de l'agriculture), Monsieur Claude Cottin (Chambre régionale du commerce et de l'industrie), Monsieur Armand-Ghislain De Maigret (Propriétaire forestier particulier), Monsieur Daniel Schildge (Membre du conseil du CRPF), Madame Catherine Giobellina (Association de la protection de l'environnement), Monsieur Philippe Helleisen (Gestionnaires d'espaces naturels), Madame Marion Zalay (Personnalité qualifiée RIF)

### Membres suppléants présents avec voix délibérative :

Monsieur Thomas Bouyer (DRIEE), Monsieur Jérôme Pinaud (DRIEA), Monsieur Sylvain Ferreira (DIRECCTE), Monsieur Marc Beatrix (Salariés de la forêt et des professions du bois), Monsieur Tammouz Enaut Helou (Entrepreneur des travaux forestiers), Monsieur François Legron (Expert forestier), Monsieur Yves Salmon (Représentant des chasseurs), Monsieur Philippe Monchaux (Personnalité qualifiée FCBA)

### Pouvoirs :

Monsieur Guy Crosnier (CD 91) donne pouvoir libre  
Monsieur Yves Jaunaux (Propriété forestière des collectivités) donne pouvoir libre  
Monsieur Philippe Sarazin (Industrie du bois) donne pouvoir libre  
Monsieur Bertrand Dehelly (Association usagers de la forêt) donne pouvoir libre  
Monsieur Michel Riottot (Association de la protection de l'environnement) donne son pouvoir à Madame Catherine Giobellina (France Nature Environnement Île-de-France)  
Monsieur Pierre Olivier Drege (Coopérative forestière) donne son pouvoir à M Étienne De Magnitot

**Soit 27 voix délibératives / 44 : Quorum atteint**

### Membres présents sans voix délibératives :

Monsieur Jean-Marie Chaumel (Ademe), Monsieur Mathieu Frimat (Agence des Espaces Verts, Gestionnaires d'espaces naturels), Madame Andréa Duante (CD 94), Madame Fatna Khenafon (chambre d'agriculture), Monsieur Paul Schmidjke (RIF), Monsieur Bertrand Manterola (DRIAAF), Monsieur Alain Lesturgez (FNCOFOR), Monsieur Vasilije Kujacic (PRIF)

### Organisateurs / équipe projet :

Scarlett Boiardi (DRIAAF)  
Juliette Fontaine (DRIAAF)  
Corentin Poisson (DRIAAF)  
Simon Rundstadler-Schneider (DRIAAF)  
Pierre-Emmanuel Savatte (DRIAAF)  
Thomas Verger (DRIAAF)  
Nicolas Cornet (IAU)  
Martial Vialleix (IAU)  
Guillaume Derombise (RIF)  
Anne Galibert (RIF)